

## PROCÈS-VERBAL

### De l'Assemblée Générale de la Caisse des écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Séance en visioconférence du 23 juin 2023 à 11h00

**Au titre du Comité de Gestion :**

**Étaient présents :**

Madame Jeanne d'HAUTESERRE	Maire du 8 <sup>ème</sup> arrondissement
Monsieur Vincent BALADI	Conseiller de Paris
Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS	Conseillère de Paris
Madame Monique PASZKIER	Personnalité désignée par le Maire
Madame Irène CABALEIRO	Personnalité désignée par le Maire
Madame Josiane FISCHER	Personnalité désignée par le Préfet
Madame Sandra SERALINI	Inspectrice de l'Education Nationale

**Étaient absents :**

Monsieur Jean-Marie DEDEYAN (Pouvoir donné à Madame Jeanne d'HAUTESERRE)	Membre élu
Madame Martine GUICHARD (Pouvoir donné à Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS)	Membre élu
Madame Josiane FISCHER (Pouvoir donné à Monsieur Vincent BALADI)	Personnalité désignée par le préfet
Madame Athénaïs MICHEL	Conseillère d'Arrondissement
Madame Virginie KRIKORIAN	Adjointe au Maire
Monsieur Sylvain MAILLARD	Député de la 1 <sup>ère</sup> circonscription de Paris
Madame Stéphanie LEBLANC-QUINTARD	Membre élu

### Au titre des Sociétaires :

L'ensemble des sociétaires se sont excusés en raison de contraintes extérieures.

### ASSISTAIT A LA SÉANCE

Monsieur Pascal SIMONNEAU

Directeur de la Caisse des écoles

La séance est ouverte à 11H00.

### Ordre du jour :

- 1/ Présentation du Compte Administratif 2022 ;
- 2/ Présentation du Rapport Moral 2022
- 3/ Questions diverses ;

### Compte-rendu de la séance

Jeanne d'HAUTESERRE, Présidente de la Caisse des écoles, ouvre la séance à 11h00 en remerciant l'ensemble des membres du Comité de gestion présents. Au constat de l'absence des membres sociétaires au bout de quelques minutes, Jeanne d'HAUTESERRE propose de lever la séance. En effet les thèmes abordés ont déjà été présentés précédemment aux membres du Comité de gestion et seraient une redite inutile.

En conséquence et d'un commun accord, la séance est levée à 11H10.

Les points devant être évoqués lors de cette réunion sont présentés ci-après dans ce compte-rendu.

### - 1<sup>er</sup> point : Présentation du Compte Administratif 2022 ;

le Budget réalisé en 2022 :

#### **A) En Section de Fonctionnement :**

Excédent des exercices antérieurs	71 526,48 €
En Recettes	2 346 983,58 €
En Dépenses	2 266 284,39 €
Soit un excédent de :	152 225,67 €

Quelques explications sur ce Budget :

#### **1) Les recettes :**

Le montant total des subventions versées en 2022 s'est élevé à la somme de 1 222 174,00 € réparti de la façon suivante :

- 1 100 000,00 € de subvention de restauration ;
- 122 174,00 € de subvention exceptionnelle pour les dépenses supplémentaires liées au contexte international entraînant les hausse des dépenses énergétiques et alimentaires.

Pour rappel : En 2021, le montant total des subventions versées s'est élevé à la somme de 1 081 953,00 €. Au total, c'est une majoration de 140 221,00 € constatée au titre des subventions de restauration pour l'année 2022.

Les subventions 2022 sont déterminées selon la convention triennale. Le prix de revient réel des repas n'est plus le critère principal de détermination des subventions. Celles-ci sont dorénavant déterminées en fonction des prévisions des recettes familles attendues, du nombre de repas estimé, du fonctionnement global de la Caisse dû à sa structure, de son mode de production et de ses charges. Il est également pris en compte l'analyse des exécutions des budgets antérieurs et des objectifs fixés.

### **La restauration scolaire :**

En 2022 il a été servi un total de 259 841 repas dont 233 420 repas pour les enfants (219 089 pendant la période scolaire et 14331 repas pendant les vacances scolaires)

Pour rappel, en 2021, il a été servi un total de 251 563 repas dont 224 699 repas pour les enfants (214 056 sur la période scolaire et 10 643 repas pendant les vacances scolaires).

La hausse s'explique par la fin des mesures de confinement.

### **Prix de vente des repas :**

La Ville de Paris a conservé la grille des dix tarifs qui maintient le « bouclier social ».

**Plein tarif : 7,00 € pour un quotient familial supérieur à 5 000,00 € par personne.**

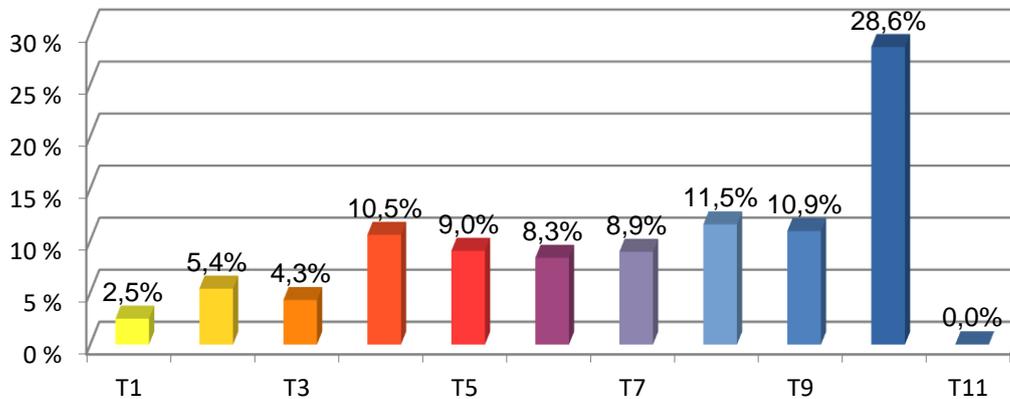
$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{ressources}}{\text{nombre de personnes}}$$

**Tarifs réduits :**

T9 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 5 000,00 €	à	6,00 €
T8 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 3 333,00 €	à	5,10 €
T7 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 2 500,00 €	à	4,89 €
T6 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 900,00 €	à	4,61 €
T5 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 370,00 €	à	3,62 €
T4 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 959,00 €	à	2,28 €
T3 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 548,00 €	à	1,62 €
T2 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 384,00 €	à	0,85 €
<b><u>Tarif social</u> :</b>		
T1 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 234,00 €	à	0,13 €

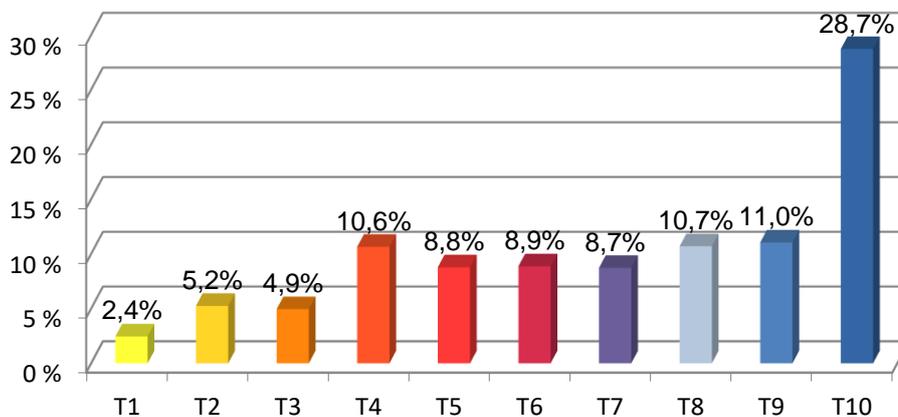
### **Répartition par Tarifs :**

Répartition tarifaire générale des repas scolaires tout établissement confondus globales 2022



En 2022, 1 458 enfants ont été inscrits à la restauration scolaire et 1 005 enfants ont pu bénéficier de réduction tarifaire selon la répartition suivante :

Répartition tarifaire générale des repas scolaires, tout établissement confondus en 2021



Remarque : la répartition 2022 par tarif est sensiblement identique à celle de 2021. On constate une légère augmentation des représentations de l'ensemble des tarifs avec une légère baisse pour les tarifs 3, 4, 6 et 9.

## 2) Les principales dépenses :

### Chapitre 011 Charges à caractère général :

Sur ce chapitre sont imputées les dépenses globales de fonctionnement, hors dépenses du personnel. Les principales charges concernent :

- Les dépenses de denrées alimentaires (comptes 6023 et 60623 pour les montants respectifs de 51 098,37 € et 451 286,75 €). Elles sont réalisées dans le cadre du marché d'achat de denrées, en 8 lots, contractualisé en février 2019 et qui a pris fin le 28 février 2023.
- Les dépenses de fluides (eau, gaz et électricité : compte 6061 pour un montant de 82 281,74€) contre 62 063,85€. Il convient de préciser que 4 cuisines de notre arrondissement (Louis de Funès, Robert Estienne, Roquépine et Surène) voient les dépenses d'électricité régies par un marché public passé dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par 10 Caisses parisiennes (1er, 2ème, 3e, 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e arrondissement).
- Les dépenses de fournitures d'entretien et de petits matériels (compte 6063 pour un montant de 27 254,79€) contre 30 754,73 € en 2021. Cette légère baisse s'explique par la fin des achats des masques et du protocole sanitaire. Face à la montée des prix des produits chimiques et matières premières, 2 marchés seront lancés en avril 2023
- Les dépenses de maintenance (compte 6156 pour un montant de 125 8716,18 €) c'est un poste important couvrant toutes les maintenances et entretiens liés aux matériels informatiques, aux matériels de cuisine (armoires froides, fours, adoucisseurs, sauteuses etc..) et également aux ascenseurs, aux monte-charges, aux hottes, aux ventilations et bacs à graisse.

### **Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés :**

Sur ce chapitre sont imputées les dépenses globales du personnel et des charges afférentes. En 2022 c'est un montant total de 1 359 558,49 € qui a été mandaté contre 1 302 499,73 € en 2021. Cette hausse est liée à plusieurs facteurs :

- Recrutement en interne de la diététicienne/responsable marche public
- Arrivée du nouveau directeur au 16 septembre 2022 en tuilage avec l'ancien directeur dont le départ a été effectif le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- Hausse du point d'indice et du SMIC pour pallier les effets de l'inflation.

C'est sur ce chapitre que sont imputées également les dépenses liées aux allocations chômage pour les agents ayant quitté la Caisse des écoles et qui n'ont pas repris d'activité. Ces indemnités sont calculées par rapport à l'ancienneté des agents au moment de leur départ et ont représenté un coût de 14 438,96€.

L'exercice 2022 s'est clôturé avec un solde excédentaire de 80 699,19€ qui cumulé aux excédents antérieurs reportés d'un montant de 71 526,48 € permet d'inscrire au budget 2022 un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2022 d'un montant de 152 225,67 €.

### **B) En Section d'Investissement :**

Excédent reporté des exercices antérieurs	266 572,07 €
En Recettes	33 426,66 €
En Dépenses	103 443,39 €
 Soit un excédent de :	 196 555,34 €

### **1) Les principales dépenses :**

#### **Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles**

Les dépenses initialement prévues ont pu être réalisées dans leur ensemble.

Les achats 2022 sont d'un montant de 34 943,39€ :

Au compte 2151 : matériels de cuisine :

- Achat de bacs gastos pour les cuisines (590, 50€) ;
- Achat de coupe tomate pour les cuisines (2678,40) ;
- 1 armoire froide négative pour l'école Robert Estienne (2 766,85€) ;

- 2 robots-coupe pour les écoles Moscou et Florence (3 112,68 €) ;
- 1 mixeur portatif pour l'école Robert Estienne (718,08€).

Au compte 2183 : matériel de bureau et informatique :

- 2 ordinateurs+6 écrans pour le personnel administratif (3960 €)
- 1 serveur informatique (18 683,40€)

Au compte 2184

- 1 bureau pour la diététicienne pour (1442,40€) ;
- 1 fauteuil de bureau pour (991,08)

## **Chapitre 40 : opération d'ordre**

Dans le cadre de sa politique d'apurement des créances douteuses dont le montant constaté au 31 décembre 2021 s'élevait à 73 308,50 €, la Caisse de écoles a reçu l'autorisation par le trésorier principal de transférer la somme de 68 500€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement

### **2) Les recettes en investissement :**

Au titre des Recettes, la somme de 33 426,66 € représente :

- 436,48 € (FCTVA)
- 32 988,18€ (Amortissements)

Nous clôturons l'exercice avec un solde déficitaire de 70 016,73 € qui cumulé aux excédents antérieurs reportés permet d'inscrire au budget 2022 un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2022 d'un montant de 196 555,34€.

## **- 2<sup>ème</sup> point : Présentation du Rapport Moral 2022**

### 1/ La gestion administrative, la facturation et le recouvrement des recettes :

Le début de l'année 2022 est restée, en termes de fonctionnement, perturbée en raison du contexte sanitaire. De ce fait, si de nombreuses charges fixes ont dû être honorées, les recettes familles quant à elles, ont été minorées par rapport à un exercice normal. Les services de la Caisse ont pu continuer à fonctionner sans grande difficulté grâce à la dématérialisation des procédures comptables et à l'investissement des agents.

En termes de comptabilité, la gestion financière est optimisée avec la dématérialisation, par les fournisseurs, des pièces comptables transitant dans l'application CHORUS PRO. Les factures sont donc reçues de façon dématérialisée. Les factures encore reçues au « format papier » sont dématérialisées de façon systématique pour être traitées informatiquement à l'attention du comptable public. Dans un souci d'une bonne gestion, la caisse des écoles continue à opérée une comptabilité d'engagement. Ainsi chaque euro engagé en dépense est engagé comptablement en amont du paiement des factures. Cela permet un suivi optimal de la gestion des crédits permettant à chaque instant de positionner la situation comptable de la Caisse.

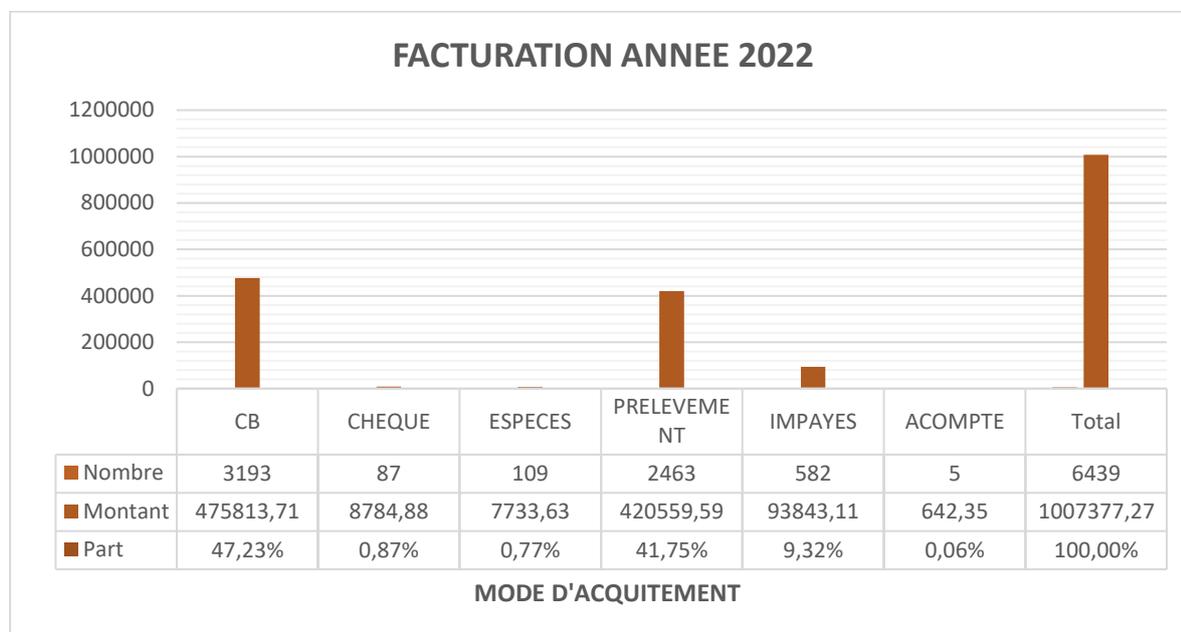
Par ailleurs, des échanges réguliers sont effectués avec les services de la DASCO qui suit la situation des trésoreries des Caisses des écoles.

Ensuite concernant la gestion de la facturation des repas, les familles sont maintenant habituées à utiliser le portail famille d'inscription et de facturation développé par le prestataire AGORA+. Ce portail permet à tout détenteur d'une adresse mail valide de se connecter sur son compte donnant la possibilité de

consulter l'historique des factures, les règlements effectués et de procéder aux règlements en ligne, par carte bancaire. Ce moyen moderne de paiement doit permettre ainsi de minorer les règlements par chèque ou en espèces.

Les familles ont aussi la possibilité de régler leurs factures par prélèvement automatique, moyen de paiement que la caisse des écoles plébiscite.

Il est présenté ci-dessous le bilan de la facturation des repas servis sur l'année 2022.

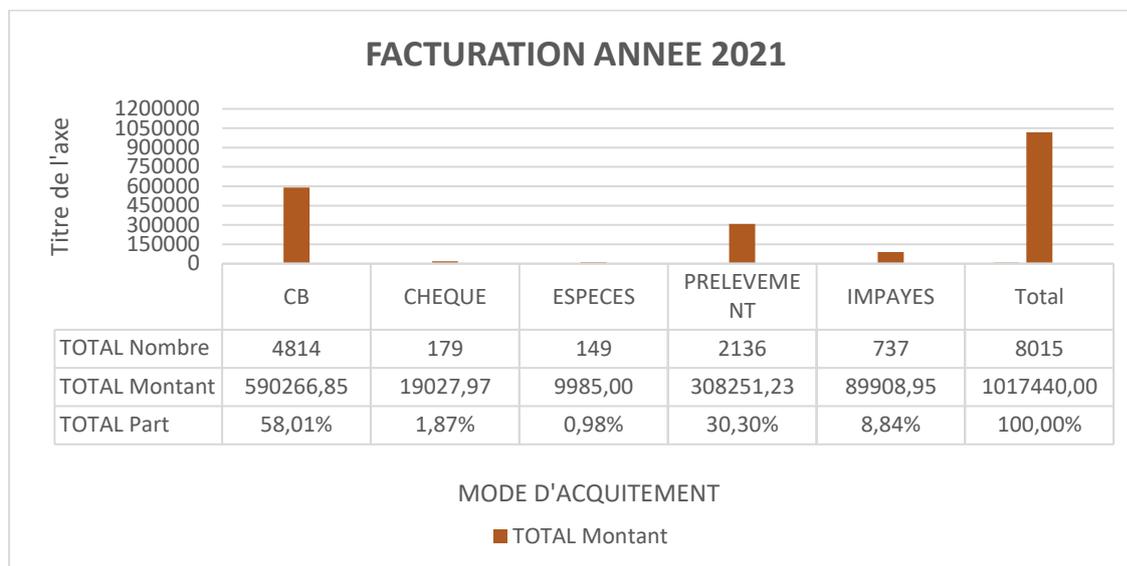


Sur un montant total facturé de 1 007 377, 27 €, on constate que le paiement par carte bancaire est le plus utilisé avec 47.23 % de règlement, suivi par les prélèvements automatiques avec 41,75 % des paiements. On remarque que les règlements en espèce restent à la marge avec 0,77 % de règlements.

Sur les 6439 factures émises en 2022, 737 ont été titrées au trésor public, car impayées, soit 9,03 % en nombre et 9,32 % en montant. En 2021, le taux d'impayé était de 9.20 % en nombre et 8.84 % en montant. Cette légère hausse du nombre d'impayé en montant est principalement due à la forte période d'inflation et les difficultés pour les familles au tarif les plus bas de payer leurs factures dans les délais impartis.

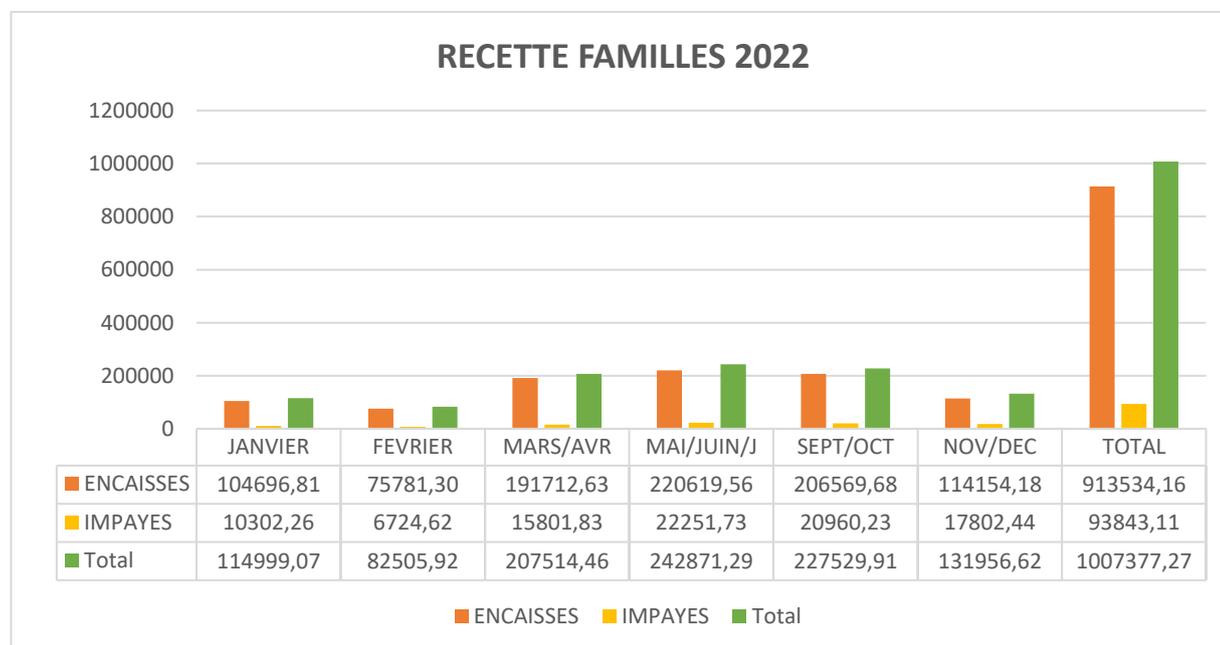
Pour rappel, les données de l'année 2021

A titre d'information, le nombre élevé de 8015 en 2021 s'explique par l'édition de factures mensuelles pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 en raison de la situation sanitaire.



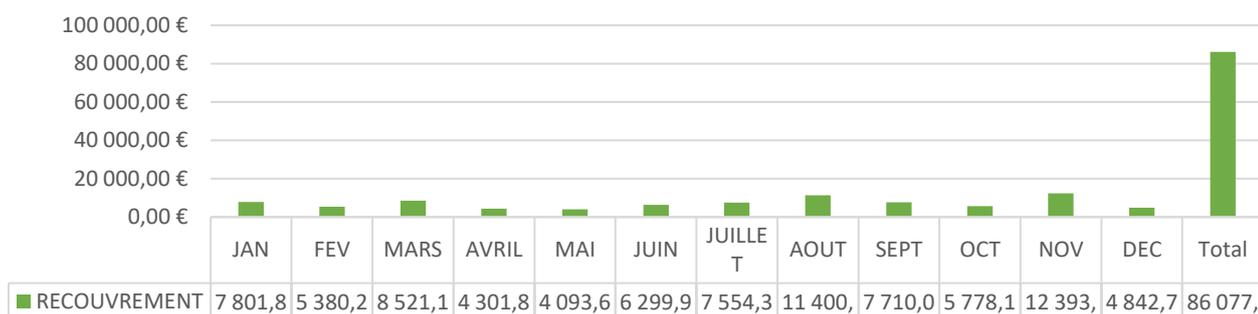
La publicité du prélèvement automatique fonctionne bien car en 2022 la part des règlements était de 41,75 % contre 30,30% en 2021 et 18,65 % en 2020. La part des paiements dématérialisés (carte bleue + prélèvement) est de 88,98% en 2022.

En 2022, au titre des repas il a été facturé aux familles un montant total de 1 007 377,27 €. Les encaissements représentent la somme de 913 534,16 €. Les impayés quant à eux s'élèvent à 93 843,11 €.



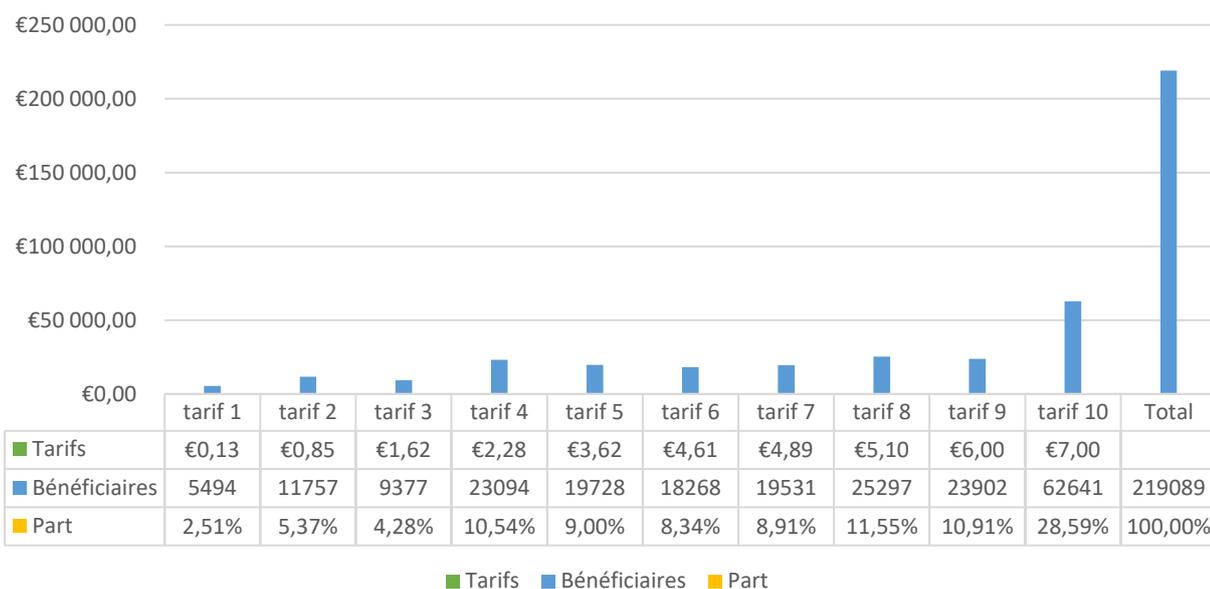
La Trésorerie des Etablissements Publics Locaux, met tout en œuvre pour recouvrer les impayés. En 2022, les recouvrements totaux, effectués sur l'exercice en cours mais aussi sur ceux antérieurs, se sont portés à la somme de 86 077,98 €

## RECOUVREMENT 2022

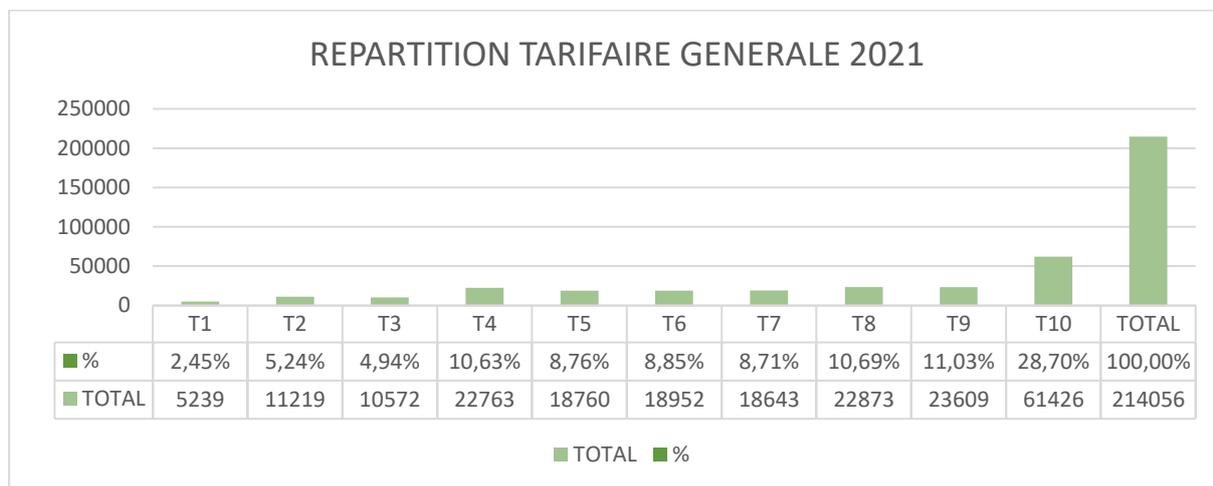


La facturation des repas a été effectuée sur la base des tarifs mis en place par la Ville de Paris. En 2022, en moyenne 1005 familles ont pu bénéficier d'un tarif réduit. C'est un total de 259 481 repas qui ont été produits dont 233 420 repas pour les enfants (219 089 pendant la période scolaire et 14331 repas pendant les vacances scolaires)

## REPARTITION TARIFAIRE GENERALE 2022



Pour rappel, en 2021, il a été servi un total de 251 563 repas dont 224 699 repas pour les enfants (214 056 sur la période scolaire et 10 643 repas pendant les vacances scolaires) et facturés selon les différents tarifs présentés ci-après :



La répartition 2022 par tarif est sensiblement identique à celle de 2021. On constate une légère augmentation des représentations de l'ensemble des tarifs avec une légère baisse pour les tarifs 3, 4, 6 et 9.

## 2/ La restauration scolaire :

En ce qui concerne la restauration scolaire, l'année 2022 est la quatrième année du marché alimentaire qui a été notifié en février 2019. Pour rappel ce marché a été passé pour une durée d'un an reconductible 3 fois, soit une durée de 4 ans au total. Il se termine donc en février 2023.

Ce marché d'achats de denrées a été alloté en huit lots :

- Lot 1 : Fruits et légumes frais et 4<sup>ème</sup> gamme : titulaire GOETZ ;
- Lot 2 : Viande fraîche de porc et charcuterie : titulaire Les Ets LUCIEN ;
- Lot 3 : Poissons frais et surgelés : titulaire Société DEMARNE ;
- Lot 4 : Viande boucherie : titulaire SOCOPA ;
- Lot 5 : Produits surgelés : titulaire FRESCA ;
- Lot 6 : Viande de volaille fraîche et surgelée : titulaire SOCOPRA ;
- Lot 7 : Épicerie : titulaire PRO A PRO,
- Lot 8 : B.O.F. (beurre, lait, fromage, œufs) : titulaire LA NORMANDIE A PARIS.

Ce marché donne toute satisfaction dans l'approvisionnement quotidien et permet d'intégrer des denrées issues de l'agriculture biologique, pêche responsable et labellisées. En 2022 la caisse des écoles a pu servir 37.58 % d'alimentation durable.

Les menus, à choix unique, sont élaborés sur une base de 4 composantes pour les maternelles et élémentaires. Ils sont conçus depuis le mois de mai 2022 par une diététicienne diplômée et recrutée en interne par l'ancien directeur de la Caisse.

Doté d'une expérience de 17 ans dans les Caisse des écoles. Cet agent a eu pour mission de travailler au mieux pour rendre pleinement satisfaisantes les compositions de ces menus et ce travail est en constante évolution afin de rechercher une plus grande variété de recettes avec l'objectif de privilégier le « fait maison » et de répondre aux objectifs du plan alimentation durable.

## 3/ L'éducation nutritionnelle et les animations :

La diététicienne, à la demande de la Caisse des écoles, assure des animations dans les établissements scolaires en lien avec les directeurs d'établissement. Les animations portent sur différents thèmes : la composition des repas, les familles de denrées, les repas végétariens, l'éducation nutritionnelle, et l'élaboration des menus avec parfois la conception d'un menu de l'école décliné sur l'arrondissement.

le calendrier des animations a été le suivant :

Pour le 1<sup>er</sup> semestre, les animations ont été effectuées par la diététicienne externalisée.

- Le 5 janvier 2022 : école Florence : classes CE1 et CE2
- Le 26 janvier 2022 : école Surène : classes de CE2 et CM2 ;
- Mars 2022 : école Roquepine maternelle 3 classes
- Avril 2022 : école Bienfaisance maternelle : 2 classes
- Mai 2022 : école Bienfaisance élémentaire : 2 classes

A la rentrée de septembre 2022, les animations ont été assurées par Sonia AUBLIN

- Le 10 octobre 2022 : école Bienfaisance maternelle : 1 classe
- Le 08 novembre 2022 : école Monceau maternelle 1 classe
- Le 10 novembre 2022 : école Bienfaisance maternelle : 1 classe
- Le 15 novembre 2022 : école Bienfaisance élémentaire : 1 classe
- Le 30 novembre 2022 : école Roquepine maternelle : 1 classe
- Le 13 décembre 2022 : école Florence élémentaire : 1 classe
- 

#### 4/ Les centres de loisirs estivaux :

En ce qui concerne la restauration sur la période estivale, la Caisse des Ecoles a géré les cuisines des centres de loisirs d'été des écoles :

- de Louis de Funes
- de Roquepine
- de Surène

Durant cette période estivale il a été servi 6606 repas (4566 repas chauds et 2040 PN)

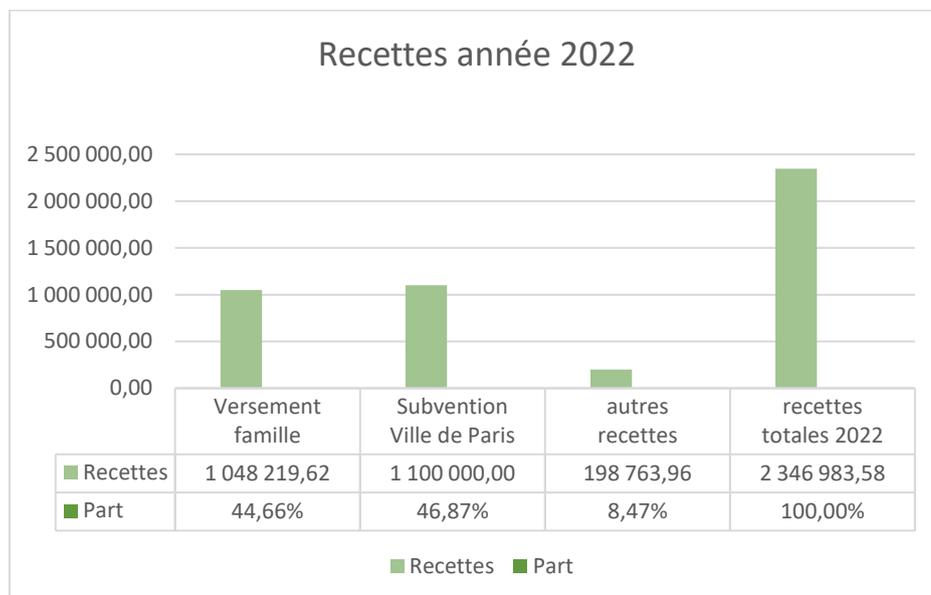
#### 5/ Quelques chiffres sur le budget

En 2022, le compte administratif a présenté les chiffres suivants :

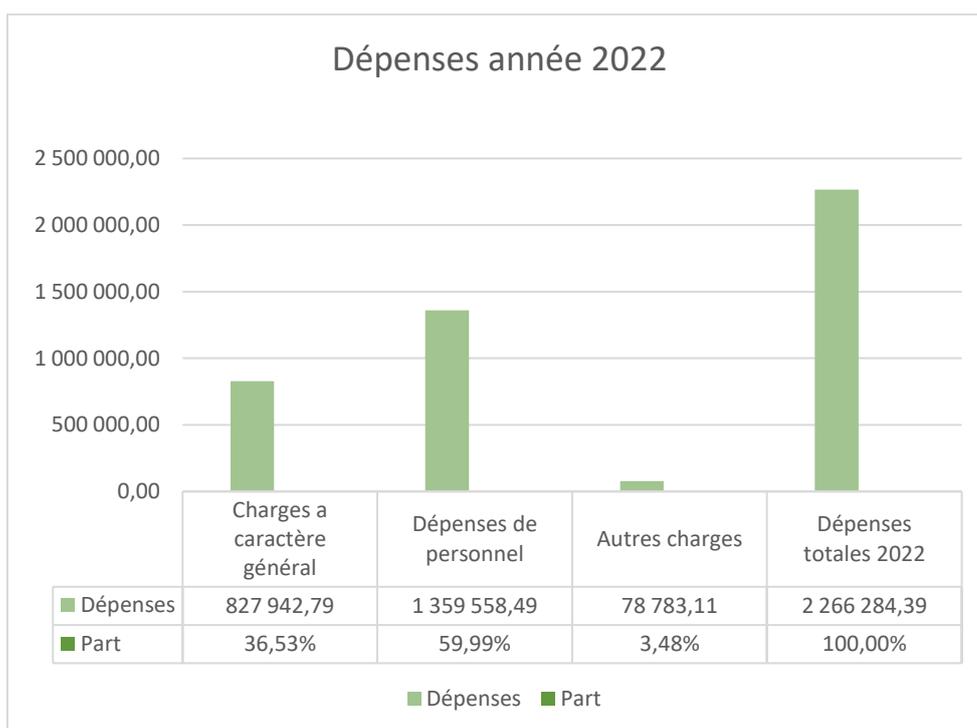
##### **En Section de Fonctionnement :**

Excédent des exercices antérieurs	71 526,48 €
En Recettes	2 346 983,58 €
En Dépenses	2 266 284,39 €
Soit un excédent de :	152 225,67 €

Les recettes sont constituées principalement des recettes familiales et des subventions de la Ville de Paris.

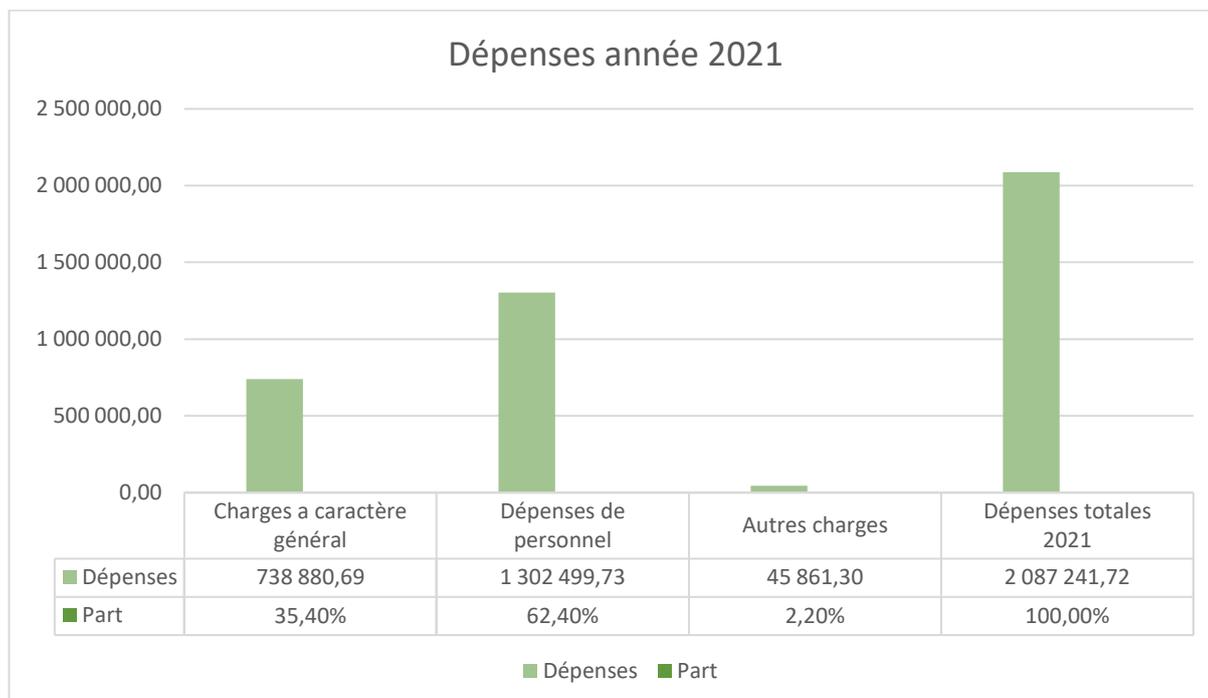


Les dépenses de fonctionnement se décomposent principalement entre les charges à caractère général et les charges de personnel, complétées des charges de gestion courante, exceptionnelles et des opérations d'ordre.

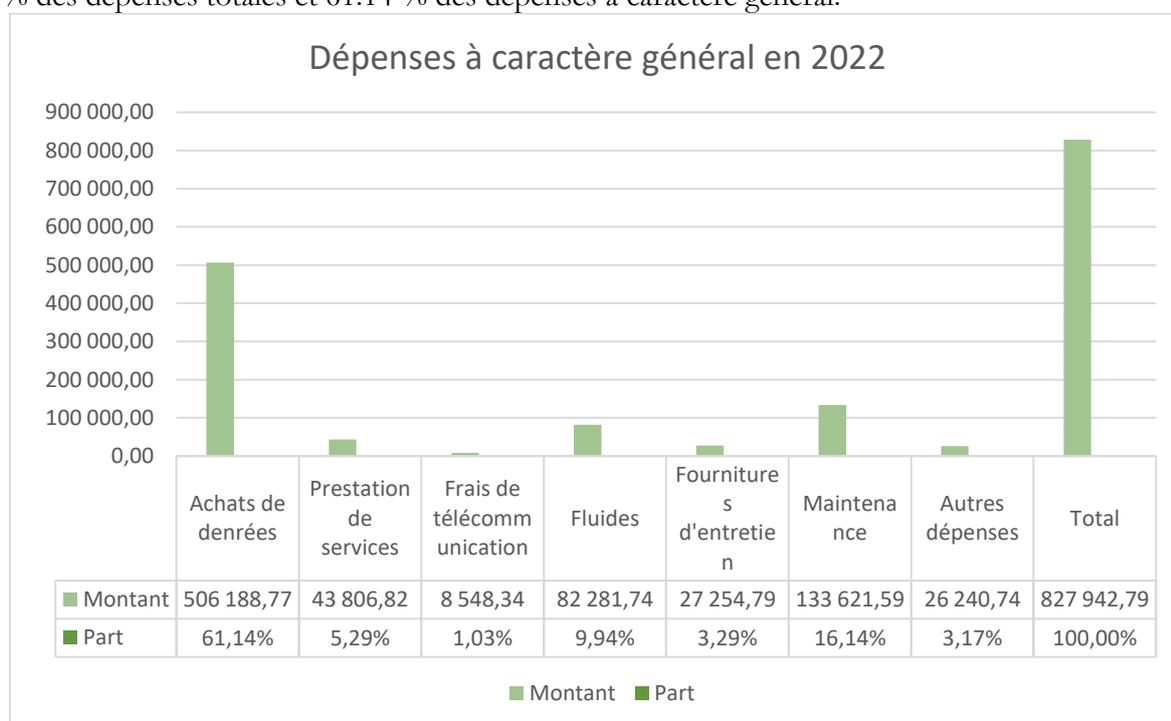


La hausse des charges du personnel en 2022 est liée à l'augmentation du SMIC, du point d'indice du fonctionnaire, du recrutement d'une diététicienne en interne et de l'arrivée du nouveau directeur le 15 septembre 2022.

Pour rappel, il est indiqué ci-après les dépenses constatées de l'exercice 2021.



En ce qui concerne les dépenses à caractère général, la principale dépense est celle relative aux achats de denrées puisqu'elle totalise à elle seule, la somme de 506 188,77 € sur les 827 942,79 € dépensés en 2022 soit 22.34% des dépenses totales et 61.14 % des dépenses à caractère général.



**En Section d'Investissement :**

Excédent reporté des exercices antérieurs	266 572,07 €
En Recettes	33 426,66 €
En Dépenses	103 443.39 €

Soit un excédent de :

196 555,34 €

Les dépenses initialement prévues ont pu être réalisées dans leur ensemble.

Les achats 2022 sont d'un montant de 34 943,39€ :

Au compte 2151 : matériels de cuisine :

- Achat de bacs gastos pour les cuisines (590, 50€) ;
- Achat de coupe tomate pour les cuisines (2678,40) ;
- 1 armoire froide négative pour l'école Robert Estienne (2 766,85€) ;
- 2 robots-coupe pour les écoles Moscou et Florence (3 112,68 €) ;
- 1 mixeur portatif pour l'école Robert Estienne (718,08€).

Au compte 2183 : matériel de bureau et informatique :

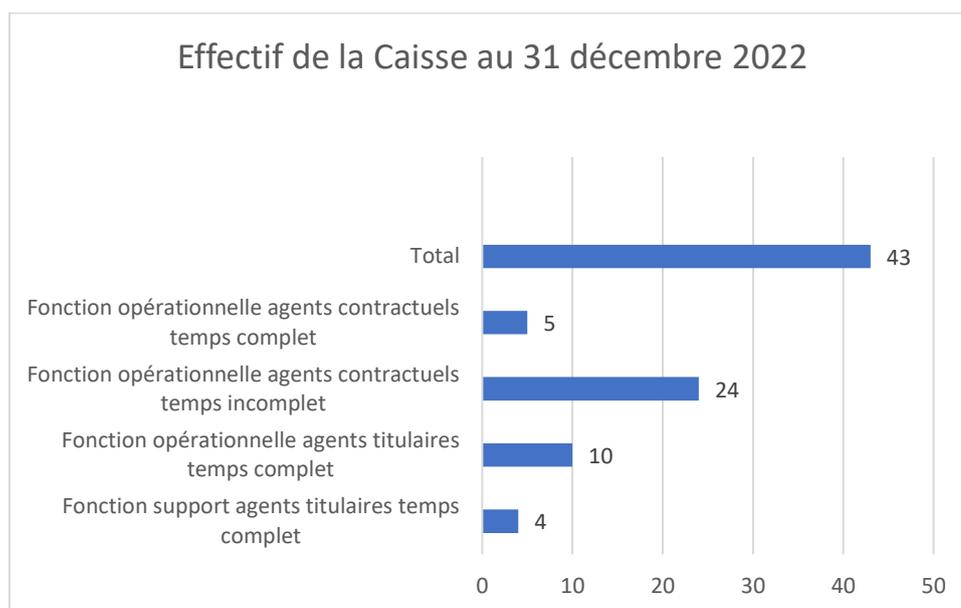
- 2 ordinateurs+6 écrans pour le personnel administratif (3960 €)
- 1 serveur informatique (18 683,40€)

Au compte 2184

- 1 bureau pour la diététicienne pour (1442,40€) ;
- 1 fauteuil de bureau pour (991,08)

6/ Bilan social : quelques données Ressources Humaines en 2022 :

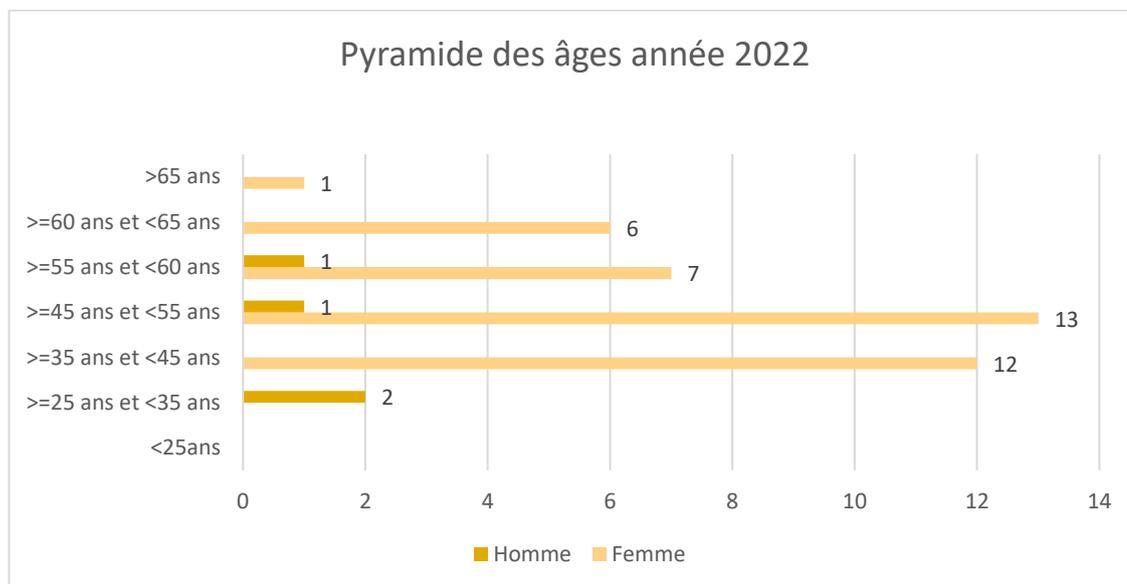
a) Effectif de la Caisse des écoles :



b) Tranche d'âge des agents de la Caisse :

La majorité des agents sur les 43 que comptabilise la Caisse) a entre 45 et 55 ans.

### Pyramide des âges année 2022



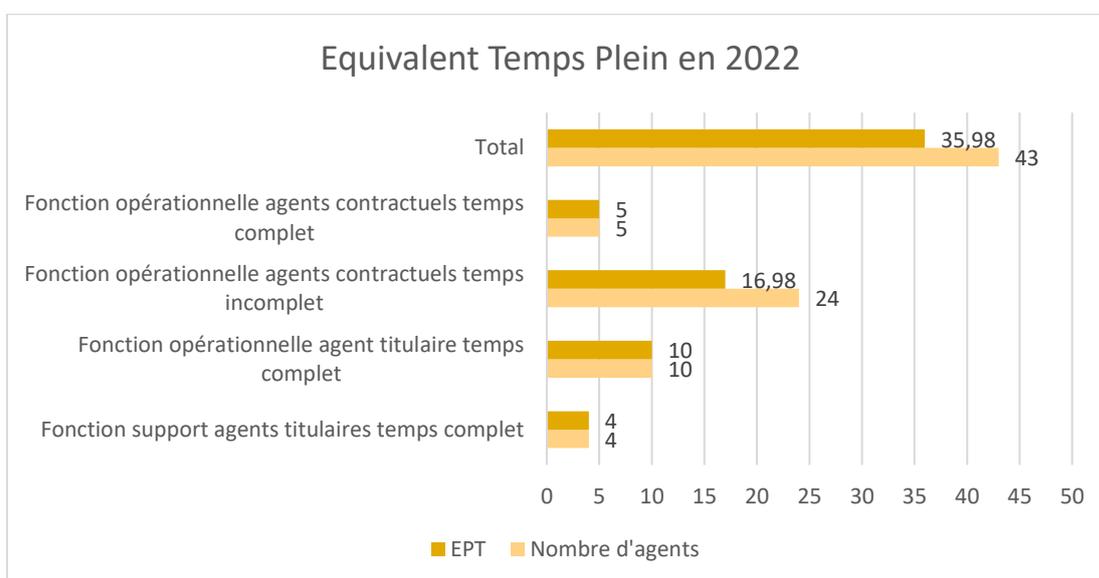
#### c) Temps de travail :

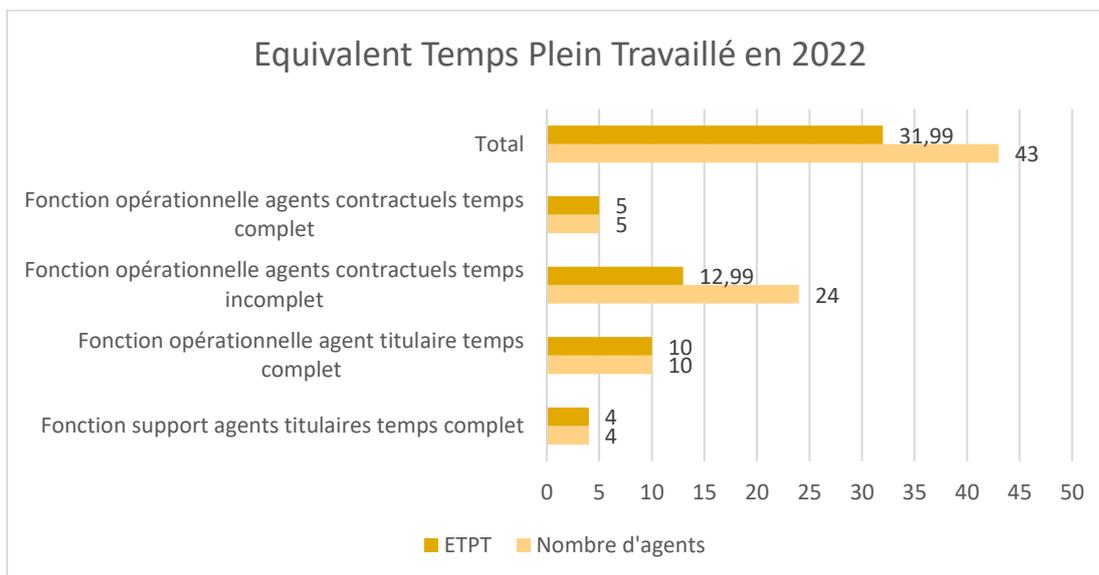
Si les fonctions support sont composées d'agents pour la plupart à temps plein, les agents de restauration sont employés suivant des statuts différents à temps complet ou incomplet sur des contrats avec un nombre d'heures personnalisé suivant leur rythme de travail.

Au total, pour l'ensemble des agents (au nombre de 43 au 31 décembre 2022) cela représente environ 35.98 équivalents temps plein.

Si l'on parle en temps de travail effectif, cela correspond à 31,99 équivalents temps plein en 2022 comme le montre le tableau ci-après.

### Equivalent Temps Plein en 2022





d) Evolution des carrières :

Au cours de l'année 2022 en lien avec les services de la Ville de Paris, de l'application du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) et de l'avancement classique indiciaire :

- 1 agent des fonctions support ont eu des évolutions d'échelon (Monsieur Coquillas);
- Six agents de restauration ont pu bénéficier de ces mêmes évolutions d'échelon (Mesdames Kavita, Berrekla, Conforti, Lenormand, Deruel et Ghali).

e) Nature des contrats en 2022 :

Pour les fonctions supports, 4 agents sont titulaires de l'Administration Parisienne en position d'affectation à la Caisse des écoles.

Pour les fonctions opérationnelles, 10 agents sont titulaires de l'Administration Parisienne, 5 sont contractuels à temps complet et 24 sont contractuels à temps incomplet.

Au cours de l'année 2022, des mouvements de personnels ont été enregistrés :

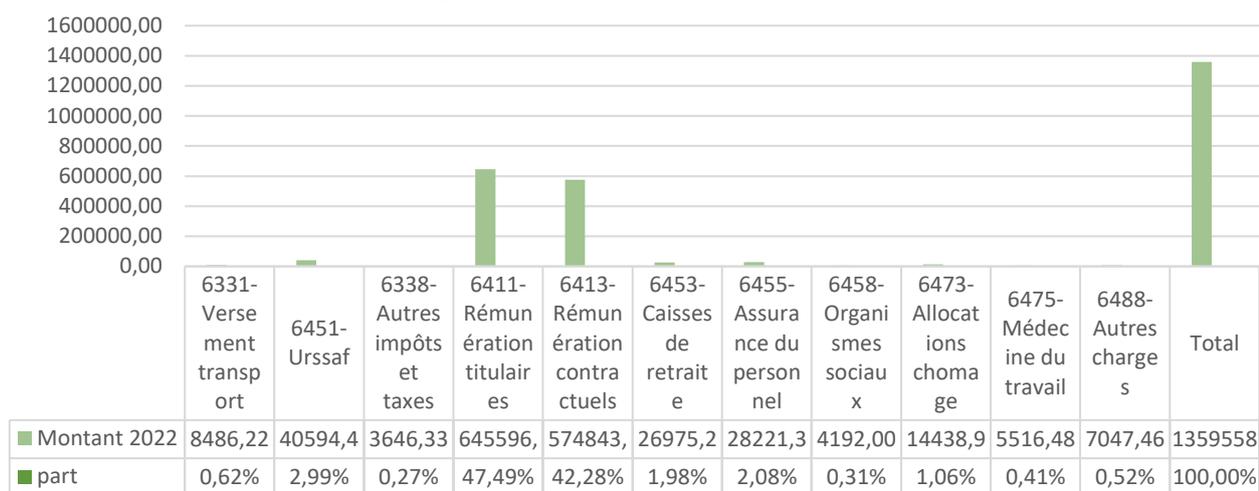
- 2 départs pour fin de contrat d'agents opérationnels de restauration à temps incomplet, remplacés par le recrutement de 2 agents de même statut.
- 1 départ à la retraite (directeur) sur les fonctions supports
- 2 arrivées sur les fonctions supports (diététicienne et nouveau directeur)

f) En 2022, aucune formation n'a été délivrée.

- Pour les personnels de restauration, il a été délivré une formation portant sur les règles HACCP par la diététicienne
- Il a été demandé des formations pour les fonctions support pour l'exercice 2023, pour le nouveau directeur

g) En ce qui concerne les charges de personnel, c'est un montant total de 1 359 558,49 € qui a été dépensé durant l'exercice 2022 selon la répartition suivante :

## Charges de personnel en 2022



■ Montant 2022 ■ part

### h) Conditions de travail et santé :

Dans le cadre de la Médecine du Travail, la totalité des agents a été suivie par le Cabinet SEMSI qui assure des contrôles médicaux réguliers pour les agents en poste et assure la visite médicale des agents nouvellement embauchés.

Un agent contractuel de restauration à temps incomplet présente un coefficient reconnu de handicap.

La Caisse des écoles satisfait par ailleurs à ses obligations de cotisation pour couvrir partiellement à l'obligation d'emploi de personnels handicapés en versant une contribution au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ; En 2022 cette contribution s'est portée à la somme de 4 192,00 €.

C'est ainsi que s'est déroulée l'année 2022 au service des enfants scolarisés dans les écoles de notre arrondissement.

Fait à Paris, le 10 Juillet 2023

Jeanne d'HAUTESERRE  
Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement  
Présidente du Comité de Gestion de la Caisse des écoles